



ALBENS
CESSENS
ÉPERSY
MOGNARD
S^T-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
S^T-GIROD

Entrelacs, le 20 septembre 2022

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames et Messieurs les Maires délégués,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune d'Entrelacs qui aura lieu :

Lundi 26 septembre 2022 à 19h30
Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise, Rue René Cassin
Albens
73410 ENTRELACS

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation du secrétaire de séance

- 1- Désignation du secrétaire de séance

Adoption du compte rendu de la séance du 18 juillet 2022

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Affaires relevant des Finances

Rapporteur Monsieur le Maire

- 2- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- 3- Décision modificative n°3 du budget général

Affaires relevant de l'Urbanisme et du Foncier

Rapporteur Yves GRANGE

- 4- Acquisition foncière dans le cadre de l'installation de CSE auprès des CTS ANDRE-PETIT sur la commune déléguée d'Albens
- 5- Acquisition d'emprises foncières auprès de M et Mme. FACCHINETTI, Montée de Bacchus sur la Commune déléguée d'Albens
- 6- Convention de servitude ENEDIS sur la parcelle W 0229 située sur la commune déléguée d'Albens, dans le cadre de l'affaire DA24/054076.
- 7- Dénomination d'une voie nouvelle dans le cadre de l'aménagement de l'OAP des Sapins sur la commune déléguée d'Albens

Affaires relevant des Travaux

Rapporteur André VERDU

- 8- Attribution d'une indemnité aux candidats ayant soumissionnés dans le cadre de la consultation en procédure d'appel d'offre formalisée ayant pour objet un marché global de performance relatif au réseau de chaleur bois énergie

Affaires relevant des ressources humaines

Rapporteur Monsieur le Maire

- 9- Créations / Modifications / Suppressions de postes
- 10- Modalités de recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984

Affaires relevant des Affaires Scolaires

Rapporteur Christophe DERIPPE

- 11- Convention d'utilisation du Gymnase "Carole Montillet" et Dojo "Aurélié Joly" pour les écoles d'Entrelacs
- 12- Convention pour l'occupation du boulodrome couvert, sur la commune déléguée d'Albens, avec les écoles d'Entrelacs
- 13- Convention avec l'Education Nationale pour l'intervention d'un éducateur sportif dans les écoles d'Entrelacs durant le temps scolaire
- 14- Conventions pour l'occupation temporaire des salles des fêtes des communes déléguées par les scolaires

Affaires relevant du Service Enfance Jeunesse

Rapporteur Françoise BAIZET-BOYRIES

- 15- Renouvellement du Projet Educatif De Territoire (PEdT) et du Plan Mercredi - 2021/2024
- 16- Mise à jour du règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse

Affaires relevant de l'intercommunalité

Rapporteur Monsieur le Maire

- 17- Convention de mise en commun des agents de police municipale entre les communes de Gresy-sur-Aix et Entrelacs et de leurs équipements

Je compte sur votre présence et vous en remercie.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François BRAISSAND
Maire d'Entrelacs





ALBENS
CESSENS
ÉPERSY
MOGNARD
ST-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
ST-GIROD

PJ

- Note explicative de synthèse
- Procès-Verbal CM précédent
- Pouvoir

Annexes

- Décision modificative n°3
- Convention servitude ENEDIS
- Tableau des emplois
- Convention Grand Lac utilisation gymnase
- Convention occupation boulodrome
- Convention intervention éducateur sportif
- Conventions occupation salles des fêtes
- Projet éducatif territorial
- Convention plan mercredi
- Projet règlement intérieur SEJ
- Convention avec la Commune de Grésy-sur-Aix pour la Police Municipale

